



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2023

DÉLIBÉRATION
N° 2023-03-DEL-187

OBJET :
FINANCES –
APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF VILLE
2022

RAPPORTEUR :
M. LE MAIRE

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/
REPRESENTES : 33

VOTANTS : 33

Le 29 mars 2023 à 19h00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 23 mars 2023.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL à Madame Catherine EVANO,
Monsieur Hakan KARACIGER à Monsieur Philippe DA-RIN,
Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES,
Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST,
Madame Paméla BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON,
Monsieur Hassan AHSSAKOU à Madame Sophie KERIGNARD,
Monsieur Fernando MENDES à Madame Bérengère VOILLOT,

EXCUSÉ(S) :

...

ABSENT(S) :

...



OBJET : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2022

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31,

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le Comptable public,

VU l'avis rendu par la Commission Finances et des ressources humaines dans sa séance du 23 mars 2023,

CONSIDÉRANT que compte administratif a pour objet de :

- Rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;
- Présenter les résultats comptables de l'exercice écoulé.

CONSIDÉRANT qu'en application des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le compte administratif est soumis par le Maire au Conseil municipal qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

CONSIDÉRANT que le compte administratif présenté, correspond en tout point au compte de gestion établi par le Comptable public pour 2022.

CONSIDÉRANT que le Maire a assisté à la discussion puis s'est retiré au moment du vote.

CONSIDÉRANT que Monsieur Pascal GILLES, deuxième Adjoint au Maire, a été désigné en tant que président de séance.

CONSIDÉRANT que plus du tiers des membres du Conseil municipal a demandé un vote à bulletins secrets.

CONSIDÉRANT qu'à l'issue des opérations de vote, ont obtenu :

- Pour l'approbation du compte administratif ville 2022 : 17 voix.
- Contre l'approbation du compte administratif ville 2022 : 15 voix.

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D'APPROUVER le compte administratif de la ville pour l'exercice 2022 arrêté comme suit :

1. Section de fonctionnement :

- Le montant des dépenses est de : 13 679 616,01 €
- Le montant des recettes est de : 15 495 272,87 €

Cette section présente donc un résultat excédentaire de : + 1 815 656,86 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	3 003 312,22 €
012	Charges de personnel	8 006 786,94 €
014	Atténuations de produits	1 001 138,44 €
65	Charges de gestion courante	684 881,84 €
66	Charges financières	131 996,51 €
67	Charges exceptionnelles	34 310,77 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	16 500,00 €
042	Opérations d'ordre	800 689,29 €
	TOTAL	13 679 616,01 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Recettes	Désignation	Montant
013	Atténuation de charges	73 183,08 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	1 622 179,64 €
73	Impôts et taxes	11 136 072,34 €
74	Dotations et participations	1 704 046,33 €
75	Autres produits de gestion courante	232 800,65 €
76	Produits financiers	2,10 €
77	Produits exceptionnels	117 035,85 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	437 544,00 €
042	Opération d'ordre transfert entre sections	172 408,88 €
	TOTAL	15 495 272,87 €

2. Section d'investissement :

- Le montant des dépenses est de : 9 744 025,35 €
- Le montant des recettes est de : 7 799 610,92 €

Cette section présente donc un résultat déficitaire de : - 1 944 414,43 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	72 797,24 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 430 041,15 €
20	Immobilisations incorporelles	607 018,82 €
204	Subvention d'équipement versées	699 022,52 €
21	Immobilisations corporelles	5 148 112,62 €
23	Immobilisations en cours	1 840,68 €
27	Autres immobilisations financières	20 091,20 €
4541	Travaux effectués d'office pour le compte d'un tiers	9 840,00 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	172 408,88 €
041	Opérations patrimoniales	582 852,24 €
	TOTAL	9 744 025,35 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Recettes	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	707 244,55 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	511 077,04 €
13	Subventions d'investissement	1 477 977,92 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,01 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	431,70 €
166	Emprunts et dettes assimilées	1 709 498,17 €
4542	Travaux effectués d'office pour le compte d'un tiers	9 840,00 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	800 689,29 €
041	Opérations patrimoniales	582 852,24 €
	TOTAL	7 799 610,92 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture, contrôle de légalité) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>

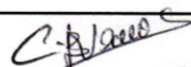
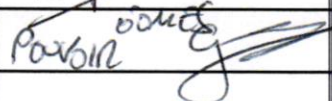
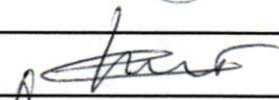
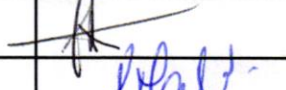
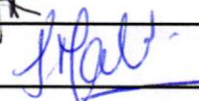

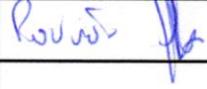
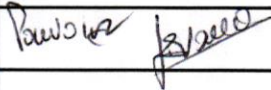


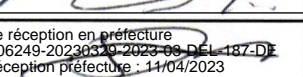
IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 23/03/2023

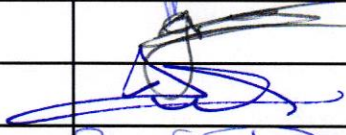


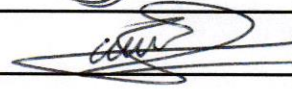

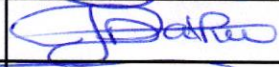
Présenté par (1) l'assemblée délibérante.
 A Triel-sur-Seine, le 29/03/2023
 l'assemblée délibérante

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Conseil Municipal.
 A Triel-sur-Seine, le 29/03/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Madame AMANDINE BENOIST	
Madame ANNE LAPORTE	
Madame BERENGERE VOILLOT	
Madame CATHERINE EVANO	
Madame CHRISTELLE DIDIERJEAN	
Madame ELISABETE RAMOS DUARTE LESSERTEUR	
Madame FABIENNE TANTI	
Madame FRANCOISE POIRRIER	
Madame FREDERIQUE MAHER	
Madame LINE WENZEL	
Madame MELODY SENAT	
Madame PAMELA BUQUET MAIRE	
Madame SOPHIE KERIGNARD	
Madame SOUAD BENDJEDDOU	
Madame VALERIE LEFUEL DUVAL	
Madame VALERIE LENORMAND	
Monsieur AHCENE MEBARKI	
Monsieur CEDRIC AOUN (MAIRE)	
Monsieur CHRISTOPHE MARGAT	
Monsieur CYRILLE ARZEL	
Monsieur FABIEN TANTI	

Accusé de réception en préfecture
 078-21 7806249-20230329-2023-09 DEL 187-DE
 Date de réception préfecture : 11/04/2023

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Monsieur FERNANDO MENDES	
Monsieur FLORENT BEQUIGNON	
Monsieur GIL GOMES	
Monsieur GILLES GAILLARD	
Monsieur HAKAN KARACIGER	
Monsieur HASSAN AHSSAKOU	
Monsieur JONAS MAURY	
Monsieur JULIEN SAUVE	
Monsieur MARC FONTAINE	
Monsieur PASCAL GILLES	
Monsieur PHILIPPE DA-RIN	
Monsieur YVON ROSCONVAL	

Certifié exécutoire par (1) l'assemblée délibérante, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante.